PORT AUTONOME
DE COTONOU

Section 0. Avis d'appel d'offres

BON A LANCER
DCMP - PAC

Objet : ***ACCORD CADRE POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS DE QUAI AU PORT DE COTONOU***

Référence SIGMAP : ***S_DT_103369***

Avis N° 023 **.2025/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du** 28 **/** 07 **/2025**

Identification de la procédure : *Appel d'Offres Ouvert Nationale (AOON)*

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation révisé N°1 des marchés publics du Port Autonome de Cotonou (PAC) publié sur son site web www.portdecotonou.bj et par affichage au tableau d'affichage du PAC le 08 juillet 2025.

2. Le Port Autonome de Cotonou (PAC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget autonome des fonds afin de financer ses activités et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de l'**accord cadre pour l'entretien des équipements de quai au port de Cotonou.**

La présente procédure aboutira à la signature d'un accord cadre mono-attributaire et les modalités de sa mise en œuvre seront celles relatives à l'émission successives de bon de commande au fur et à mesure que le Département technique exprime des besoins sur l'ensemble de sa période de couverture conformément à l'article 41 de la loi N°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en république du Bénin.

3. Le **Port Autonome de Cotonou** sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles répondant aux qualifications requises pour réaliser **les travaux d'entretien et de renouvellement des équipements de quai au port de Cotonou**. L'appel d'offres est en lot unique et les variantes ne seront pas prises en considérations.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **Directeur des Marchés Publics du PAC** ; Email : fadahevigbe@pac.bj et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres au secrétariat permanent des marchés publics **à l'adresse ci-après : Bureau 111 situé au Rez-de-chaussée de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou aux heures suivantes : 08h -12h30 min et 14h -17h30 min, heure de Cotonou** et/ou sur le site web www.portcotonou.com.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

- Capacité technique et expériences :

  - Être une entité régulièrement constituée et exerçant dans le domaine des Bâtiments Travaux Publics (BTP) justifié par le Registre du Commerce Crédit Mobilier ou les statuts ;
  - Avoir réalisé en tant que prestataire ou sous-traitant au moins un (01) marché de travaux d'entretien et de maintenance d'équipements de quai d'un montant de **cinquante-six millions (56 000 000) F CFA HT** au cours des trois dernières années (2022, 2023 et 2024) et de l'année en cours justifié par une attestation de bonne fin d'exécution ou un procès-verbal de réception définitive. L'une ou l'autre des pièces doit être accompagné du contrat (page de garde, page de signature et page portant le montant du marché en copie simples) ;
  - Disposer du personnel essentiel pour l'exécution des prestations ;
  - Disposer du matériel essentiel pour l'exécution des prestations.

BON A LANCER
DCMP - PAC

- **Capacité financière** :

  - Fournir une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires à hauteur de **treize millions trois cent trente-trois mille trois cents (13 333 300) FCFA**. Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin ;

  Ou

  - Avoir réalisé un minimum de chiffres d'affaires moyen annuel de **cent millions (100 000 000) FCFA**, justifié par les états financiers des trois (03) dernière années (2022, 2023 et **2024**) présentés par le comptable de l'entreprise et signés par un membre de l'ordre des experts-comptables et comptables agréés et certifié par la DGI. La page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- **Capacité technique et expériences** :

- Être une entité régulièrement constituée et exerçant dans le domaine des Bâtiments Travaux Publics (BTP) justifié par le Registre du Commerce Crédit Mobilier ou les statuts ;
- Fournir une attestation d'assurance de risque professionnel couvrant une responsabilité civile contractuelle avec tacite reconduction sur toute la durée de l'accord cadre d'un montant égal à **quatre-vingts millions (80 000 000) FCFA** ;
- Disposer du personnel essentiel pour l'exécution des prestations ;
- Disposer du matériel essentiel pour l'exécution des prestations.

- **Capacité financière** :

- Fournir une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires à hauteur de **treize millions trois cent trente-trois mille trois cents (13 333 300) FCFA**. Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin ;

Et

- Les entreprises naissantes devront fournir le bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise et celle qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence, les états financiers de leurs années d'existence. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai de réalisation est de **trente-six (36) mois**.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 29 / 07 / **2025**. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics **: Bureau 111 situé au Rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou**. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web ***(non applicable)*** *ou* être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après **Bureau 111 au Rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou** au plus tard le 28 / 08 / **2025 à 10 heures 00 minute, heure de Cotonou. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

BON A LANCER DCMP - PAC

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après **salle de dépouillement de la Direction des Marchés Publics (DMP) du PAC,** le 28 / 08 / **2025 à 10 heures 30 minutes, heure de Cotonou**.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **deux millions quatre cent mille (2 400 000) francs CFA**. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **cent vingt (120)** jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Une visite de site sera organisée à l'intention de tous les candidats le 11/08/2025 à 10H30mn Le point de départ de cette visite est le bâtiment de la DMP du PAC. L'accès au port et aux installations portuaires est subordonné au port obligatoire des équipements de protection individuelles.

Fait à Cotonou, le 28 Juillet **2025**

Pour le Directeur des Marchés Publics,
La Cheffe Département Passation des Marchés Publics
Chargée de l'Intérim

REP. DU BENIN * Directeur des Marchés Publics (D. M. P) * PORT AUTONOME DE COTONOU

A. F. Cynthia Claude AVOCETIEN